

#1er trimestre 2023

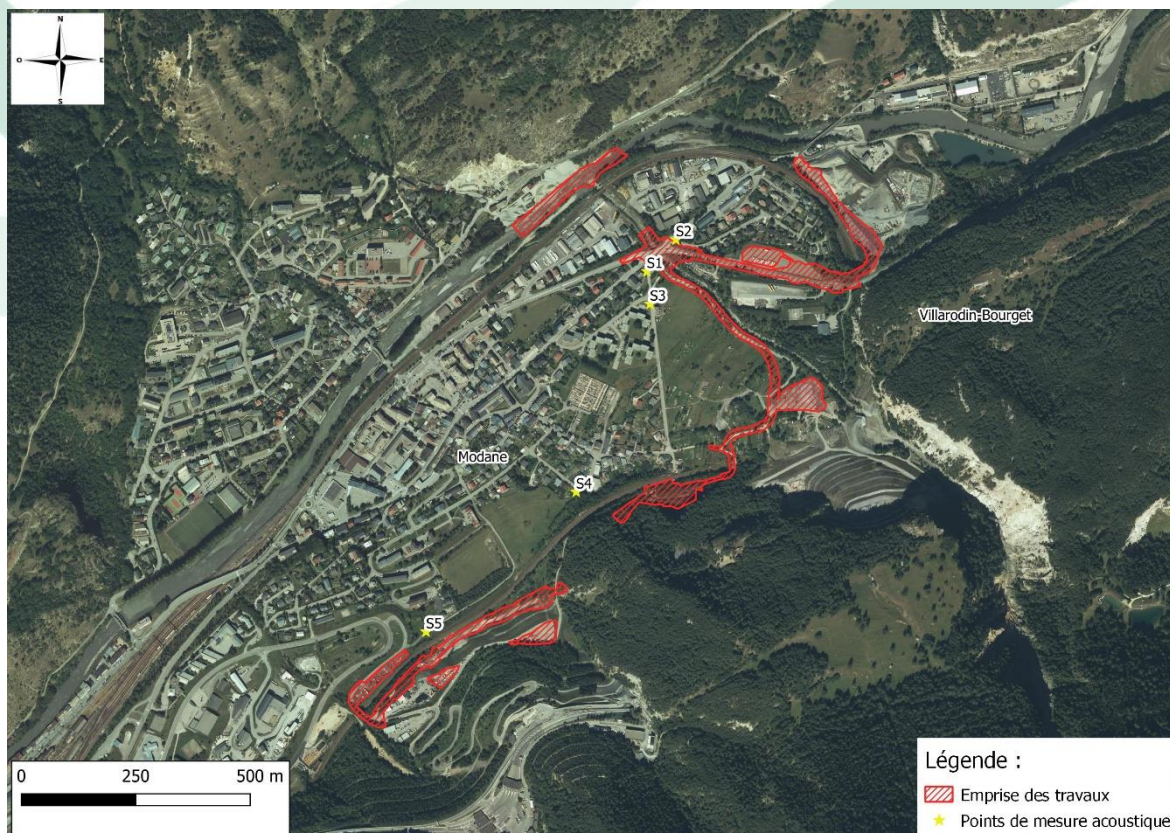
## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Autour du cours d'eau Saint-Antoine : Reprise des travaux début février. Poursuite des enrochements des rives, réalisation des pieux du futur pont définitif, opérations de terrassement.

Opération de terrassement et démarrage des parois clouées au droit des futures têtes du tunnel de la route de contournement.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

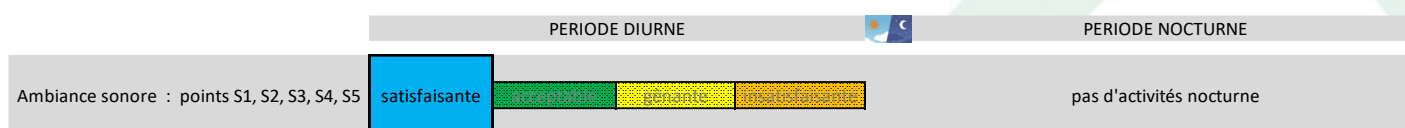
La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



#1er trimestre 2023

## APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance indiquent une ambiance sonore satisfaisante durant la période diurne, avec 4 dépassements liés au chantier sur tout le trimestre.



1

Un seul signalement acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.

## PLUS DANS LE DETAIL...

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en période diurne, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des évènements météo, ou des activités de voisinage.

☀️ Période diurne (07h00-22h00)

point	janvier		février		mars		1er Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
S1	0	0	0	0	1	0	99%
S2	0	0	1	0	1	0	98%
S3	0	0	0	0	0	1	100%
S4	0	0	0	0	1	0	99%
S5	0	0	0	0	0	0	100%

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

L'ambiance sonore s'est améliorée avec une baisse significative du nombre de dépassements (divisé par 5 par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022).

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, et parmi tous les dispositifs, quelques dépassements sont observés au niveau du pont Saint-Antoine pouvant s'expliquer par la nature des travaux mais aussi par la proximité des opérations avec les sonomètres. Un seul dépassement observé sur le trimestre pour le reste du tracé.

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
13/02/23	S2	Diurne	Faible	Réfection voirie, terrassement de la plateforme	Maintien des bâches anti-bruit en limite de propriété des habitations les plus proches. Sensibilisation du personnel intervenant sur le site.
14/03/23	S1	Diurne	Fort	Diverses activités de chantier (pose d'enrochements, terrassement, évacuation de matériaux, découpe d'enrobé) amplifiées par les conditions météorologiques (pluie et vent)	
23/03/23	S2	Diurne	Faible	Vibration de la cage métallique lors du bétonnage du 1 <sup>er</sup> pieu – évènement inhabituel (incident lors du coulage du béton)	Opération inhabituelle et de durée limitée. Evènement non rencontré lors du bétonnage des pieux suivants.
30/03/23	S4	Diurne	Modéré	Béton projeté de la paroi toute la journée, phase de travaux néanmoins peu bruyante	Sensibilisation du personnel intervenant sur le site. Recherche de causes autres (opérations extérieures au chantier, etc.)

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :  
 5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
 8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
 émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort



#1er trimestre 2023

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre, un seul signalement relatif au bruit a été enregistré.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
08/03/23	Diurne	Nuisances sonores importantes	Route de contournement Paroi clouée	Utilisation d'un marteau hydraulique pour récupération d'un équipement coincé au sein d'un forage (situation exceptionnelle)	Evènement exceptionnel et de courte durée

Plan d'action : Sans objet car activité ponctuelle.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**